

**BULLETIN D'INSCRIPTION
TROC ET PUCES - Dimanche 8 Août 2021**

NOM : Prénom :
Adresse :
CP : VILLE :
Téléphone:
Mail :

PARTICULIER (pièce d'identité à présenter à votre arrivée)

Carte d'identité ou Permis de conduire ou Passeport

N°
Délivré le/...../..... à

Date de naissance/...../..... Lieu de naissance

PROFESSIONNEL (carte professionnelle à présenter à votre arrivée)

N° registre du commerce

N° URSSAF :

Délivré le/...../..... à

Nature de la vente :

Nbre de ml réservés (**3m MINIMUM**) x 3€/ml : €

RESERVEZ EN FONCTION DE LA LONGUEUR DU VEHICULE

Nombre de table (2ml) (Facultatif) : x 2€ : €

Coût total €

Merci de renvoyer : → ce bulletin d'inscription complété
→ le règlement du troc et puces daté et signé
→ le paiement de votre espace par chèque (à l'ordre de
« Amis de la Chapelle Saint-Antoine »)

à l'adresse suivante :

Amis de la Chapelle Saint-Antoine / Le Pratézo / 56340 PLOUHARNEL

La réservation sera définitive dès réception du dossier complet. Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

Fait à Le/...../.....

Signature

REGLEMENT DU TROC ET PUCES

Art 1 : Le troc et puces organisé par les Amis de la Chapelle Saint-Antoine est destiné à promouvoir l'esprit de collection, à faciliter contacts et transactions entre collectionneurs.

Art 2 : Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations régies par la loi 1901.

Art 3 : Les enseignes à caractère politique, syndicale, religieux sont interdits sur les emplacements.

Art 4 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation ou tout étalage, qui ne corresponde pas à l'esprit et au style de cette dernière. La vente d'animaux vivants et de produits alimentaires n'est pas autorisée.

Art 5 : Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, vols ou autres préjudices. Aucun remboursement de l'association ne sera fait.

Art 6 : Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés, tous en extérieur.

Art 7 : Les placements se feront au fur et à mesure des réservations validées et des règlements reçus avant le 8 Août, puis au fur et à mesure des arrivées le jour même. Il ne sera dérogé à cette disposition que pour des problèmes de santé ou handicap justifiés par un certificat médical joint à la réservation. L'organisateur se réserve le droit de retourner les chèques et liquidités lorsque le linéaire d'exposition aura été entièrement rempli.

Art 8 : Les exposants seront reçus à partir de 6h et s'engagent à ne pas remballer leur étal avant 18h. Les véhicules des vendeurs sont autorisés sur leur emplacement à l'installation. Par mesure de sécurité, la circulation est interdite sur le site des exposants durant l'ouverture au public.

Art 9 : Les emplacements non occupés à 8h15 seront déclarés vacants, cédés à un autre exposant et non remboursés (accès sans véhicule).

Art 10 : L'ouverture du troc et puces au public est prévue de 8h à 18h.

Art 11 : Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer avant son départ, au maximum à 19h30.

Art 12 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne le respectant pas sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Signature valant accord du règlement :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (Nom).....

(Prénom).....

Né(e) le...../...../.....à.....

Domicilié(e) (adresse complète).....

.....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas déjà avoir participé à deux ventes au déballage dans l'année civile (Art R321-9 du Code Pénal) et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés (Art L 310-2 du Code du Commerce).

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur dans son intégralité.

Une réservation par personne obligatoirement : Toute personne désirant vendre doit avoir un bulletin à son nom, conformément à la réglementation préfectorale concernant les trocs et puces.

Fait à.....Le...../...../.....

Signature

PLOUHARNEL

Dimanche 8 Août 2021

**Entrée
Gratuite**



TROC & PUCES

*Site de la Chapelle Saint-Antoine
(Route Plouharnel - Erdeven)*

Buvette / Restauration sur place

Infos et réservations : saintantoineeloi@free.fr

📞 06 20 22 29 61

☎ 09 81 45 74 35

Organisé par l'Association des Amis de la Chapelle Saint-Antoine